

Compte rendu de la Session du Conseil Communautaire du 15 juin 2006

L'an deux mil six

Le 15 juin

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 7 juin 2006

Présents : Mesdames LEDOUX, MAROTTE, DE BELLEFOND, PORNET et LEBLANC, Messieurs DUBOIS, BLANCHET A., FLEURY, ALLELY, CAMUS, VILLAIN, NICAUD, GAYE, MASSON, COULON, CHARTIER, POTIER, LALANGE S, LALANGE JF, VALET, BOISLAIGUE, LE SAUX, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés : Mesdames NONNET, DUBUC et RICHARD, Messieurs DOUADY, GAUDUCHON, BLANCHET M, LOUPIAS, SAUVESTRE, BOSCARINO, DAUBORD, PROUTEAU, DEFFONTAINES,

Assistaient également : Messieurs BOURBONNAIS, MOULIN et FOUCRET membres suppléants.

1. Création d'un poste d'adjoint d'animation

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le poste d'agent d'animation pourvu sous contrat « emploi jeune » depuis 2001 arrivera à terme le 31 août 2006. Compte tenu des multiples activités développées par cet agent au cours des cinq dernières années, pour les enfants du territoire : centres de loisirs, garderies périscolaires ..., il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation afin de poursuivre la démarche mise en place par la collectivité au service du jeune public. Monsieur le Président propose de créer, un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1er septembre 2006.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2006. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2006. Le Président est autorisé à procéder au recrutement de cet agent et à signer tous les documents nécessaires.

2. Mise en place d'un régime indemnitaire pour les adjoints d'animation

Monsieur le Président rappelle la délibération n°02/19-2003 concernant la mise en place du régime indemnitaire. Compte tenu de la motivation, de la disponibilité et de l'évolution des compétences de Monsieur Anthony BLANCHARD, il propose de lui attribuer une **Indemnité d'Administration et de Technicité** selon les montants de référence annuels réglementaires en vigueur et les coefficients multiplicateurs votés ci-après :

Filière	Cadre d'emplois	Montant annuel de référence	Coefficient multiplicateur
Service Animation	Adjoint d'Animation	448,82 €	5,7

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer à Monsieur BLANCHARD une indemnité d'administration et de technicité, selon les montants proposés ci-dessus, qui lui sera versée mensuellement.

En cas de changement notoire de fonctions, le montant de l'indemnité pourra être révisé en cours d'année. De même, conformément aux dispositions du décret N° 2002-61 susvisé, le montant de référence annuel réglementaire, servant de base au calcul de l'Indemnité d'Administration et de Technicité, est indexé sur la valeur du point d'indice applicable à la Fonction Publique. L'indemnité susvisée sera revalorisée en fonction des textes en vigueur.

Ces dispositions prendront effet au 1^{er} septembre 2006. Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au Budget 2006.

3. Réhabilitation de deux logements à MEZIERES EN BRENNE (Rue des Haras et Rue Wiltzer) Résultat de la consultation des entreprises

Monsieur le Président rappelle la délibération N°07/03-2005 concernant le projet d'aménagement de deux logements à MEZIERES EN BRENNE rue des Haras et rue Wiltzer.

Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue le samedi 8 avril 2006 dans la Nouvelle République, et le 4 avril 2006 sur les sites Internet du Conseil Général de l'Indre www.cyberindre.org et de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » www.coeurdebrenne.fr. Un affichage a eu lieu au siège de la Communauté de Communes et à la mairie de MEZIERES-EN-BRENNE.

La date limite de réception des offres était fixée au 19 mai 2006 à 12h00.

La commission Appel d'offres s'est réunie le 15 juin 2006 à 16h30 et a retenu les entreprises suivantes :

N° du lot et désignation	Désignation des entreprises	montant € HT
1 - GROS ŒUVRE - DEMOLITION	LEDOUX sarl – 36290 AZAY LE FERRON	11 605,87
2 – CLOISONS – DOUBLAGES PLAFONDS - ISOLATION	LEDOUX sarl – 36290 AZAY LE FERRON	6 973,15
3 - MENUISERIES	BHM – 36300 LE BLANC	16 219,10
4 - ELECTRICITE	LABRUX SAS – 36300 LE BLANC	7 406,57
5 - PLOMBERIE SANITAIRE VMC CHAUFFAGE GAZ	Sarl TOUZET – 36800 RIVARENNES	11 200,75
6 - PEINTURE REJETEMENTS DE SOLS SOUPLES	VILLERET – 36500 PALLUAU SUR INDRE	16 185,64
7 - CARRELAGE FAIENCE	LEDOUX sarl – 36290 AZAY LE FERRON	4 462,69
8 - CHARPENTE COUVERTURE	GAUGRY DP – 36150 LIGNIEZ	21 043,46
	Montant total :	95 097,23

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine les décisions de la commission Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres, Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de ce programme.

4. Réhabilitation de deux logements à MEZIERES EN BRENNE (Rue des Haras et Rue Wiltzer) Plan de financement prévisionnel

Monsieur le Président rappelle le projet de réhabilitation de deux logements à MEZIERES EN BRENNE, rue des Haras et Rue Wiltzer.

Il rappelle les surfaces :

- logement rue des haras = 155,09 m²
- logement rue Wiltzer = 57,47 m²

TOTAL 212,56 m²

Il propose le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES :

Total travaux	95 097,23 € HT
TVA 5.5 %	<u>5 230,35 €</u>
Frais de publicité :	1 094,00 €
TOTAL TTC	<u>101 421,58 €</u>

RECETTES :

Subvention départementale « une commune – un logement » <i>(Plafonnée à 15 200 € par logement)</i>	23 935,00 €
Reste à la charge de la CdC	77 486,58 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel de ce dossier, et charge le Président de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Indre dans le cadre du fonds départemental « une commune – un logement ».

5. Réhabilitation d'un logement 9 Place de l'Eglise à STE GEMME — Résultat de la consultation des entreprises

Monsieur le Président rappelle la délibération N°03/22-2005 du 29 mars 2005 concernant le projet Aménagement de logements dans le cadre du dispositif « une commune – un logement » et notamment la réhabilitation d'un logement situé place de l'Eglise à STE GEMME.

Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue le mardi 18 avril 2006 dans la Nouvelle République, et le 12 avril 2006 sur les sites Internet du Conseil Général de l'Indre www.cyberindre.org et de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » www.coeurdebrenne.fr. Un affichage a eu lieu au siège de la Communauté de Communes et à la mairie de STE GEMME.

La date limite de réception des offres était fixée au 19 mai 2006 à 12h00.

La commission Appel d'offres s'est réunie le 15 juin 2006 à 16h30 et a retenu les entreprises suivantes :

N° du lot et désignation	Désignation des entreprises	montant € HT
1 - DEMOLITION DOUBLAGE PLAFOND	Sarl LEDOUX - 36290 AZAY LE FERRON	3 952,95
2 - MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES BOIS	BHM SARL – 36300 LE BLANC	4 775,90
3 - ELECTRICITE	Ets GANDOLFI – 36240 ECUEILLE	3 603,75
4 - PLOMBERIE SANITAIRE VMC	Ets GANDOLFI – 36240 ECUEILLE	2 855,10
5 - PEINTURE REVETEMENTS MURAUX	Sarl Bernard VILLERET -36500 PALLUAU	3 723,78
6 - CARRELAGE FAIENCE	Sarl LEDOUX – 36290 AZAY LE FERRON	4 239,33
	Montant total :	23 150,81

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, entérine les décisions de la commission

Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres, et autorise Monsieur le Président à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de ce programme.

6. Réhabilitation d'un logement 9 Place de l'Eglise à STE GEMME - Plan de financement prévisionnel

Monsieur le Président rappelle le projet de réhabilitation de d'un logement situé 9 place de l'Eglise à STE GEMME, d'une superficie de 62,96 m².

Il propose le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES :

Total travaux	23 150,81 € HT
TVA 5.5 %	<u>1 273,29 €</u>
Frais de publicité :	<u>1 094,00 €</u>
TOTAL TTC	25 518,81 €

RECETTES :

Subvention départementale
« Une commune – un logement » **9 570,00 €**

Reste à la charge de la CdC **15 948,10 €**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel de ce dossier, et le Président de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Indre dans le cadre du fonds départemental « une commune – un logement ».

7. Projet de construction d'un structure multi-accueil à PAULNAY - Choix du Maître d'œuvre **Résultat de la consultation**

Monsieur le Président rappelle la délibération N°02/21-2006 du 28 février 2006 concernant le projet de création d'une structure multi-accueil à PAULNAY et le lancement d'un appel à candidatures pour le choix d'un maître d'oeuvre.

Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue le *mardi 18 avril 2006* dans la Nouvelle République, et le 12 avril 2006 sur les sites Internet du Conseil Général de l'Indre www.cyberindre.org et de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » www.coeurdebrenne.fr.

La date limite de réception des offres était fixée au 19 mai 2006 à 12h00.

La commission Appel d'offres s'est réunie le 15 juin 2006 à 16h30 et a retenu le maître d'oeuvre suivant :
Cabinet Bruno ROBINNE – Architecte à PAUDY (36260) au taux de 9,5%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine les décisions de la commission Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres, et autorise Monsieur le Président à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de ce programme.

8. Acquisition d'un copieur – imprimante couleur - scanner en réseau et sa maintenance **Résultat de la consultation**

Monsieur le Président rappelle au Conseil que le photocopieur et l'imprimante réseau acquis en 2002 sont usagés, aussi il a été prévu au Budget Principal 2006 de remplacer ces deux appareils par un copieur imprimante multifonctions en réseau. Une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée pour l'acquisition et la maintenance d'un copieur – imprimante multifonctions en réseau.

Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue le 25 avril 2006 sur les sites Internet du Conseil Général de l'Indre www.cyberindre.org et de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » www.coeurdebrenne.fr.

La date limite de réception des offres était fixée au 26 mai 2006 à 12h00.

La commission Appel d'offres s'est réunie le 15 juin 2006 à 16h30 et a retenu l'entreprise **DACTYL BURO DU CENTRE** de FLEURY LES AUBRAIS (45400) *antenne de DACTYL BURO DU CENTRE dont le siège social est sis à BOURGES (18000)* pour un copieur multi fonctions **KONICA MINOLTA C250** pour un total HT de **7 337 €** avec contrat de maintenance sur 3 ans au montant de **0,0089 € HT la copie Noir et Blanc et 0,075 € HT la copie couleur.**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine les décisions de la commission Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres, et autorise Monsieur le Président à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette acquisition ainsi que le contrat de maintenance.

9. Acquisition d'une benne simple de 22 m3 et d'une benne péniche de 22 m3 - Résultat de la consultation

Monsieur le Président rappelle au Conseil la délibération N°02/16-2006 concernant l'acquisition de caissons pour la déchetterie. Une consultation auprès d'entreprises spécialisées a été lancée par courrier le 31 mars 2006.

La date limite de réception des offres était fixée au 2 mai 2006 à 12h00.

La commission Appel d'offres s'est réunie le 19 mai 2006 à 15h00 et a retenu l'entreprise **BENNES DALBY de ST ANTOINE DE FICALBA (47340)** pour un total de **9 199,63 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, entérine les décisions de la commission Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres, et autorise Monsieur le Président à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette acquisition.

10. Budget Principal - Décision modificative N°3

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil le prêt contracté par le SIVOM pour des travaux de voirie réalisés sur la Commune d'Obterre. A la demande de cette dernière, ce prêt est remboursé par anticipation.

Par ailleurs, afin d'être en conformité avec le plan comptable M 14, la trésorerie demande d'inscrire la participation des communes pour les opérations « Cœur de Village » au compte 1324 et non au compte 20414. Aussi, il est nécessaire de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà Alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>				
Remboursement d'emprunt Obterre			1641-01	55 700
<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>				
Créances des communes			27634-01	55 700
Subvention des communes	20414-01	197 651		
Subvention des communes			1324-01	197 651

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

11. Budget Affaires économiques - Décision modificative N°1

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil du surcoût de l'opération d'aménagement de la ZA des Noraies dû aux procédures judiciaires concernant l'expropriation, et les réactualisations des marchés de travaux. Il est donc nécessaire de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà Alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>				
Honoraires			6226	10 000
<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>				
Participation SIE			7478	10 000
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>				
Travaux ZA des Noraies			2313-105	45 000
Terrains ZA des Noraies	2111-105	20 000		
Travaux ZA des Chaumes	2313-106	25 000		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

12- Budget Logements - Décision modificative N°1

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle les opérations de réhabilitation de deux logements à MEZIERES EN BRENNE (rue des Haras et rue Wiltzer) et d'un logement à STE GEMME (place de l'Eglise). Il précise qu'aucune inscription pour ces opérations n'a été prévue au budget 2006, aussi, il est nécessaire de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà Alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>				
Logements des Haras			2313-115	1 000
Logement de Ste Gemme			2313-116	1 000
Remboursement d'emprunts	1641-01	2 000		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

13- Action Culturelle : Soutien à la création de la production théâtrale BARONTIUS

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la proposition de la compagnie Baltring' & Cie de création d'un spectacle théâtral basé sur un texte anonyme du VII^{ème} siècle concernant la vision de Barontius, moine brennou du monastère bénédictin de ST Pierre de Longoret (ST MICHEL EN BRENNE). La compagnie demande le soutien financier de la Communauté de Communes pour la création et la présentation en avant première de « *La Vision de Barontius ou les tribulations d'un moine Brennou au VII^{ème} siècle* ».

Monsieur le Président propose d'accepter la proposition de la compagnie « Baltring' & Cie » et d'accorder une aide financière de 2 500 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte la proposition du Président et accorde une aide financière à la création et à la présentation en avant première du spectacle « *La Vision de Barontius ou les tribulations d'un moine Brennou au VII^{ème} siècle* » d'un montant de 2 500 €. Monsieur le Président est autorisé à signer la convention relative à cette action culturelle.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2006.

14- Centres de loisirs du mercredi et garderies périscolaires Mise en place de tarifs spécifiques à compter de la rentrée scolaire 2006.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que jusqu'à ce jour, seuls les centres de loisirs des petites et grandes vacances bénéficient de tarifs spécifiques en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants, alors que les garderies périscolaires et les centres de loisirs des mercredis ont un tarif unique.

Aussi, il propose de modifier les tarifs, à compter de la rentrée scolaire 2006. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte les propositions du Président et décide de mettre en place à compter de la rentrée scolaire 2006 (25 août 2006) les tarifs suivants :

GARDERIES PERISCOLAIRES

La carte de 20 € est remplacée par une carte de 20 unités.

Quotient familial	CARTE DE 20 UNITES		
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Inférieur ou égal à 400,00€	18 €	17 €	16 €
Entre 401,00 et 594,00€	19 €	18 €	17 €
Supérieur ou égal à 595,00€	20 €	19 €	18 €

Pour les fréquentations occasionnelles (hors achats de cartes), le tarif de 1 € l'unité sera appliqué. Les règlements intérieurs des différentes garderies seront modifiés en conséquence.

CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS

Quotient familial	Tarif par enfant ½ journée	Tarif par enfant journée
Inférieur ou égal à 400,00€	4,90 €	9,80 €
Entre 401,00 et 594,00€	4,95 €	9,90 €
Supérieur ou égal à 595,00€	5 €	10 €

Monsieur le Président est autorisé à émettre les titres de recettes correspondants.

15 - Formation professionnelle de l'animateur TIC

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a développé diverses applications grâce à la mise en place d'Internet Haut Débit sur son territoire. Afin d'optimiser l'impact d'Internet Haut Débit dans l'accès à l'information en milieu rural, Jean-Bernard Constant, animateur TIC, souhaite s'inscrire à une formation du campus virtuel TIC de l'université de Limoges : « *DEUST Webmaster et gestionnaire d'Intranet* ». Cette formation coûte 1 500 € sur deux ans.

Monsieur le Président précise que cette demande a été examinée par le Bureau, en date du 1^{er} juin 2006, qui a émis un avis favorable pour sa prise en charge financière par la collectivité. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte la prise en charge de la formation « *DEUST Webmaster et gestionnaire d'Intranet* » dispensée par l'Université virtuelle de Limoges pour un montant total de 1 500 € sur 2 ans soit 750 € par an. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2007.

Publié le 20 juin 2006

Le Président,

Jean Louis CAMUS